

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 222

présenté par  
Mme Buffet et M. Peu

-----

### ARTICLE 5 BIS

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La possibilité d'interdire d'arborer des drapeaux extra-communautaires lors d'un mariage ou d'un PACS est une mesure xénophobe, contraire aux valeurs et principes de notre République.